



QUEL INTÉRÊT ?

L'expérience DORÉMI, c'est :

- une montée en compétence de l'entreprise,
- une reconnaissance des savoir-faire développés en matière de rénovation énergétique globale,
- une optimisation des coûts de la rénovation pour une offre commerciale attractive,
- un travail en groupement garant de performance et d'efficacité,
- une crédibilité plus forte auprès des propriétaires,
- des chantiers supplémentaires.

Ce dispositif est développé et piloté par la Métropole de Lyon en partenariat avec l'Agence Locale de l'Énergie de l'agglomération lyonnaise, le PACT-ARIM du Rhône, la Fédération des Entreprises du Bâtiment et Travaux Publics du Rhône et de la Métropole, la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment du Rhône, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Rhône.



Un guichet unique en matière d'éco-rénovation

La Métropole de Lyon développe son action d'accompagnement à la rénovation thermique des logements et de lutte contre la précarité énergétique par la mise en place d'une plateforme d'éco-rénovation sur son territoire.

Le dispositif DORÉMI s'inscrit dans cette démarche globale menée par la Métropole de Lyon en faveur de la rénovation thermique.



Métropole de Lyon - avril 2015 - Conception graphique : MEDIACTÉ / ©

Métropole de Lyon

20, rue du Lac
CS 33569 - 69505 Lyon Cedex 03
Tél : 04 78 63 40 40
www.grandlyon.com



DORÉMI,

DISPOSITIF OPÉRATIONNEL DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES MAISONS INDIVIDUELLES PROFESSIONNELS DU BÂTIMENT

GRANDLYON
la métropole

www.grandlyon.com



C'EST QUOI ?

DORÉMI est un dispositif qui permet aux professionnels du bâtiment de se former à la rénovation thermique globale et performante sur des chantiers réels. Lors d'une formation théorique préalable et de sessions pratiques, un formateur-expert DORÉMI accompagne les professionnels pour :

- constituer un groupement opérationnel,
- élaborer une offre technique globale,
- maîtriser les coûts de travaux,
- formaliser une proposition commerciale attractive,
- réaliser les travaux (après acceptation des devis par le propriétaire).

DORÉMI sélectionne des propriétaires de maisons individuelles et les aide dans le montage du financement des travaux proposés par le groupement.



QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Tous les professionnels du bâtiment (artisans, entreprises) :

- certifiés « RGE » ou en passe de l'être avant le début des travaux,
 - disposant d'une assurance décennale et d'une responsabilité civile.
- Les corps d'état concernés sont :
- l'isolation intérieure et le plancher bas,
 - l'isolation des toitures et les planchers hauts,
 - l'isolation extérieure sous enduit ou sous bardage,
 - l'étanchéité à l'air,
 - les menuiseries extérieures et les occultations,
 - la ventilation mécanique,
 - le chauffage/ECS/régulation,
 - l'électricité.

Les professionnels peuvent se présenter en groupement déjà constitué.



DÉROULEMENT

Module 1 : accessible à tous les artisans.

3 jours de formation en salle et sur plateau technique

- Marché de la rénovation thermique
- Fonctionnement des groupements de compétences
- Outils techniques, économiques et financiers
- Mise en œuvre des techniques performantes

Module 2 : accessible aux groupements constitués.

4 demi-journées par chantier, avec un formateur-expert

- État des lieux architectural et technique
- Choix du chemin technique adapté
- Optimisation des coûts
- Formulation de l'offre commerciale

Module 3 : sur chantier après validation de l'offre de rénovation par le propriétaire

Avec un formateur-expert

- Suivi des travaux
- Validation de la mise en œuvre



COÛTS :

- Prise en charge intégrale des modules 1 et 2
- Module 3 à la charge des entreprises



INFORMATION/INSCRIPTION

Métropole de Lyon
Chiara Alice
calice@grandlyon.com
Tél. 04 26 99 36 88

CALENDRIER

Module 1 : 8, 12 juin 2015 + 1 jour entre le 16 et le 19 juin 2015

Module 2 : à partir de septembre 2015

Module 3 : à partir de décembre 2015